



LA RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) EST LANCÉE, À L'ÉCHELLE D'UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI

» Depuis sa création en mars 2009, le Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne possède la compétence d'élaboration et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur son territoire. Un SCoT a été réalisé et approuvé en février 2014 sur l'ancien périmètre du Syndicat Mixte : la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération, les communes de Hautesvignes et de Sainte-Marthe. **Depuis le 26 août 2019, le périmètre du territoire du Syndicat Mixte a été étendu pour couvrir quatre intercommunalités**, des territoires caractérisés tant par des spécificités propres que des problématiques communes.

» **Par délibération en date du 9 décembre 2019, le Syndicat Mixte a lancé la révision de son SCoT, à l'échelle de son territoire élargi.** Cette révision vise notamment à tenir compte des conclusions de l'évaluation du SCoT de 2014, la réalisation d'un SCoT à l'échelle de l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte, la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires récentes imposées aux SCoT, et l'intégration des enjeux locaux émergeant de différentes études lancées sur le territoire ces dernières années.



Le Mot du Président

Cette année 2020 est marquée par le lancement de la révision générale du SCoT sur le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne.

L'objectif est de se doter d'une vision commune et de décider collectivement de la façon dont nous allons relever les grands défis de demain : emploi, déplacements, habitat, environnement, développement, énergie, solidarités... Les choix que nous ferons orienteront l'avenir de notre territoire pour les 15-20 ans à venir.

Ensemble, construisons le projet de territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne !

Le Président



LE TERRITOIRE DU SCoT, QUELQUES DONNÉES CLÉS



1 communauté d'agglomération & 3 communautés de communes

107 communes

1/3 de la superficie du Département

89 000 habitants*

1/4 de la population départementale*

49 500 logements*

31 000 emplois*

228 délégués titulaires et suppléants composent le Syndicat Mixte du SCoT

*Données INSEE 2017





LE SCoT, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un **Schéma**...

» Le SCoT est un outil de planification et d'aménagement du territoire qui **définit pour les 15 à 20 prochaines années les grandes orientations des politiques publiques**. Le SCoT n'a pas de vocation à produire un « zonage » : son but est de définir une vision globale de l'aménagement de l'espace sous la forme d'orientations et objectifs. Ces orientations et objectifs seront notamment ensuite déclinés dans les documents d'urbanisme locaux, qu'ils soient intercommunaux ou communaux.

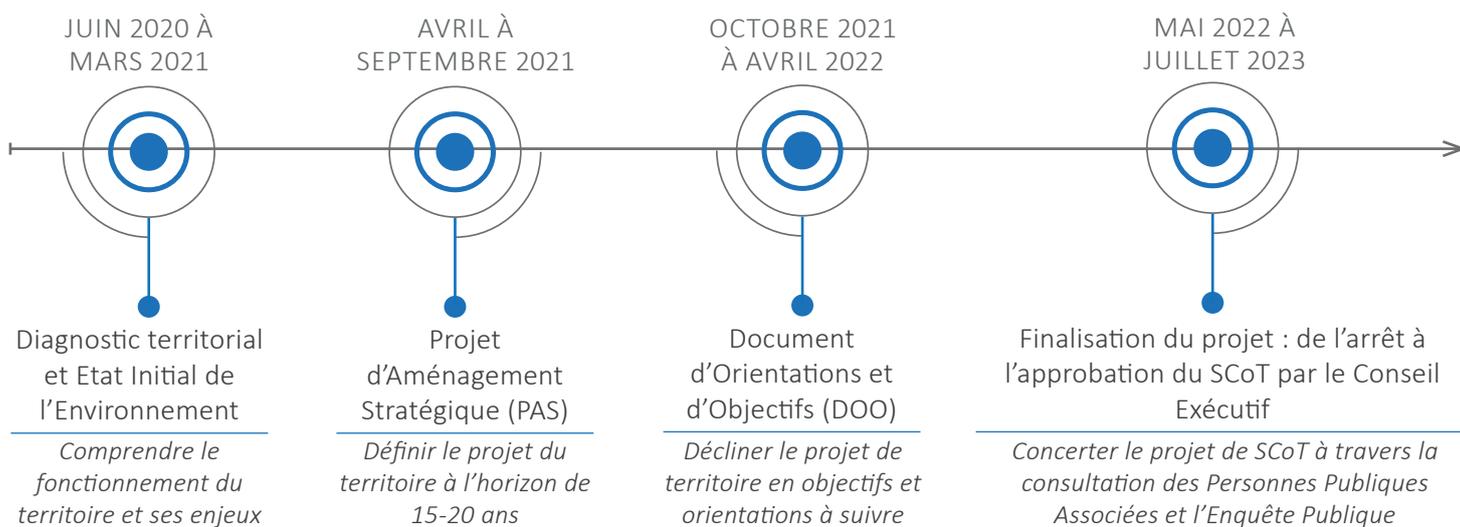
... de **CO**hérence...

» La recherche de cohérence est un défi majeur du SCoT qui vise à **harmoniser les différentes politiques d'aménagement** (en matière de logements, développement économique et commercial, transport et mobilités, préservation et valorisation de l'environnement, énergies renouvelables...). La révision du SCoT est l'occasion de mettre en avant des complémentarités entre les espaces urbains et ruraux afin de **créer un équilibre et une cohérence fonctionnelle à l'échelle du territoire**.

... **Territoriale**

» Pour parvenir à ces objectifs, l'échelle du SCoT doit être pertinente : ni trop grande, ni trop petite. C'est pourquoi le SCoT est réalisé désormais sur le territoire de quatre intercommunalités qui se regroupent pour **prendre en compte la réalité d'un bassin de vie et d'emplois commun**.

LES GRANDES ÉTAPES DU SCoT



UN PROJET COLLECTIF ET OUVERT À TOUS, COMMENT PARTICIPER À LA RÉFLEXION ?

